



Mercredis loisirs - «Nos amis les animaux»

Du mercredi 13 mars au mercredi 17 avril 2024

FICHE D'INSCRIPTION

ENFANT/JEUNE Nom : Prénom :

INSCRIPTION DE L'ENFANT OU DU JEUNE :

Date	Lieu	La journée	La demi-journée		La période complète	GARDERIE	
			Matin	Après-midi		Matin	Après-midi
Mercredi 13 mars	Noordpeene						
Mercredi 20 mars	Noordpeene						
Mercredi 27 mars	Noordpeene						
Mercredi 3 avril	Noordpeene						
Mercredi 10 avril	SORTIE						
Mercredi 17 avril	Noordpeene						
Total =							

ATTENTION : Les repas ne sont pas fournis par l'ASEEC mais les enfants ont la possibilité de ramener leur pique-nique.

TARIFICATION (selon QF) : (QF < 1 600 joindre un justificatif CAF)

La période (6 mercredis) (Sortie comprise)					
0 à 300	301 à 500	501 à 700	701 à 1 100	1 101 à 1 600	1 601 et +
39 €	47 €	52 €	57 €	60 €	66 €
La journée					
0 à 300	301 à 500	501 à 700	701 à 1 100	1 101 à 1 600	1 601 et +
5 €	6 €	7 €	8 €	10 €	13 €
Mercredi 10 avril (Sortie à la journée)					
0 à 300	301 à 500	501 à 700	701 à 1 100	1 101 à 1 600	1 601 et +
11 €	12 €	13 €	14 €	16 €	20 €
La demi-journée					
0 à 300	301 à 500	501 à 700	701 à 1 100	1 101 à 1 600	1 601 et +
3 €	5 €	6 €	7 €	8 €	9 €

ADHESION OBLIGATOIRE

Adhésion Adulte	15 €
Adhésion Enfant	10 €
Adhésion Famille (Minimum 1 adulte + les enfants)	30 €

GARDERIE PAR SEANCE

Matin	1€
Soir	1€

L'adhésion est obligatoire pour participer aux activités. Elle n'est à prendre qu'une seule fois et elle est valable du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

	NOMBRE	PRIX	TOTAL
La période complète :			
La journée :			
SORTIE à la journée			
La demi-journée :			
Garderie :		1€	
Adhésion Obligatoire :			
TOTAL A REGLER :			
Déjà réglé			
Reste à régler			

PAIEMENT :

(Il peut se faire par espèces, chèques à l'ordre de l'ASEEC Flandres ou chèques ANCV)

Le règlement sera encaissé dès le début de la période.
Aucun remboursement ne sera effectué si votre enfant est absent.

Chaque inscription doit être accompagnée du règlement par enfant dès le début de la période.